

Convocation des Elus
le :
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 juillet 2021

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
À L'INSTITUT PARIS RÉGION

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 10 juillet 2017 relative à la signature de conventions de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 24 mars 2017 relative à la signature de conventions de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France,

Vu la délibération n° 2019-EPI-CA-106 approuvant l'adhésion à l'association IAURIF,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, et notamment son article 2.2,

Vu les statuts de l'association Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) devenue l'Institut Paris Région,

Vu l'approbation de la convention annuelle de la convention d'application entre l'Etablissement public interdépartemental et l'IPR au titre de l'année 2021,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est désignée Madame Claire CHAGNAUD-FORAIN pour représenter l'Etablissement public interdépartemental au collège des collectivités territoriales de l'association Institut Paris Région.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine